Dialoguez avec le Collège

Rofessart – 24 février 2022





Déroulement de la rencontre

Présentation des membres du Collège

3 exposés:

- Mobilité à Rofessart
- Environnement à Rofessart (déchets, recyparc, nature)
- Urbanisme à Rofessart et alentours

Après chaque exposé : 2-3 questions (chat/sms/en direct)

Une séance générale de questions - réponses

Fin à 22h



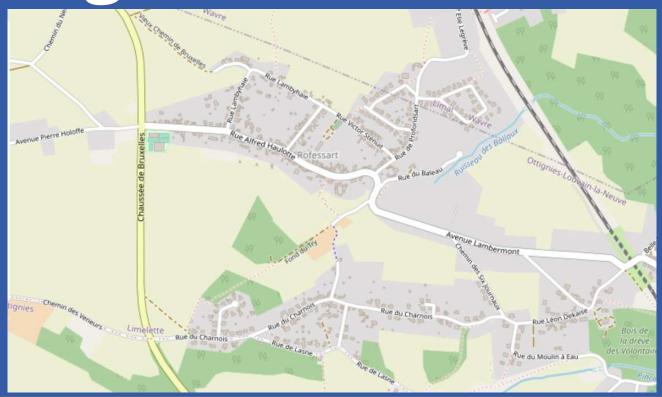




- Merci de désactiver votre micro
- Pour poser une question durant les exposés et durant la séance de questions-réponses :
 - ✓ Le chat (module de conversation)
 - ✓ Le sms : au 0471 39 99 28
 - ✓ En direct 🕒
- Enregistrement



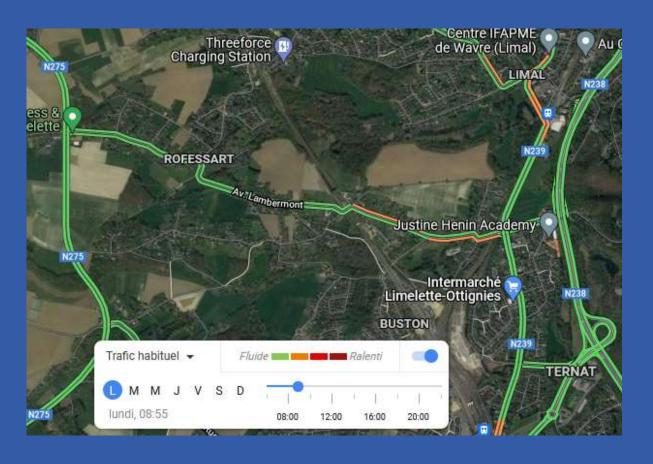
Dialoguez avec le Collège



Rofessart 24/02/2022



Trafic routier: fluidité

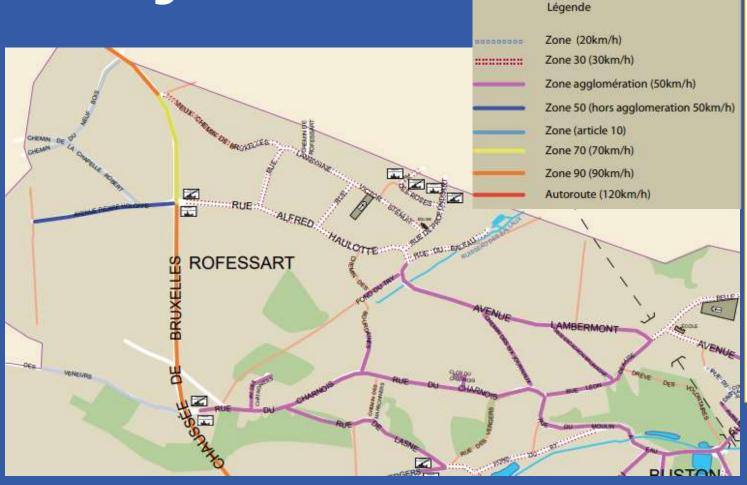


Congestion automobile: quelques points noirs en heure de pointe (lundi 9h)

- Après le quartier vers Ottignies (rue de Jassan)
- → PAM (transfert modal)



Projet Ville 30



Plusieurs voiries concernées dans la zone :

A. Haulotte, Lambyhaie, Sténuit, Profondsart, Baleau



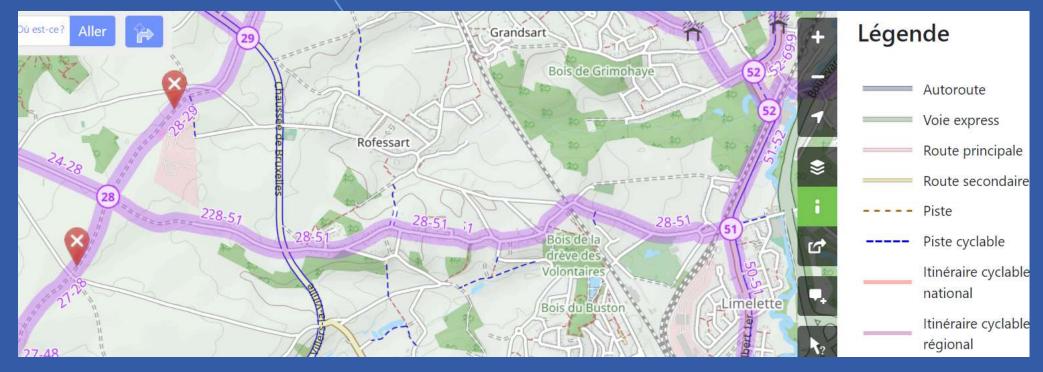
Travaux

• Pas de travaux spécifiques prévus au PST



Pistes cyclables

Itinéraire point nœud : de 51 à 28

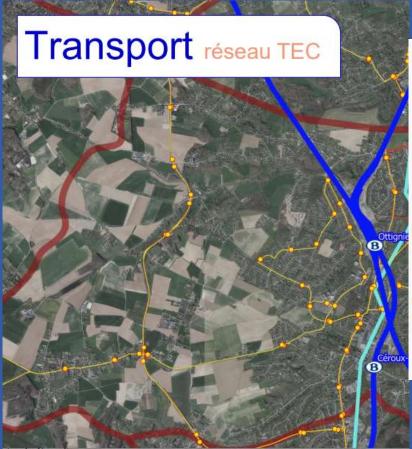


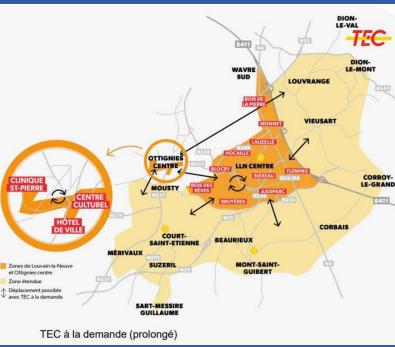
Desserte cyclable dans la zone.



Transports en commun

- Lignes existantes
 - Ligne 366
 - → BXL: 7h10, 8h01, 12h15, 16h45, 17h37, 19h15
 - → CSE: 7h35, 11h16, 17h10, 18h46
- Transport à la demande : à développer (mais pas extension LLN)





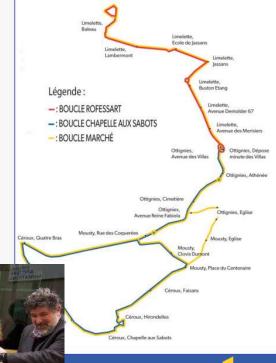


Transports en commun

- Ligne existante Proxibus 206
- Horaire (église Rofessart →
 Villas) :
 - Semaine: 6h53, 7h43, 13h37
 (Mer), 16h13, 17h13, 18h13
 - Boucle marché : vendredi 10:00
 - https://www.ottignies-louvain-laneuve.be/fr/actualites/proxibusottignies-depliant.pdf
 - 7h43 → Ottignies église : déstructuration ! Idem N 275

Transport réseau TEC

- Proxibus 206
- → Chapelle-aux-sabots et Rofessart désenclavés
- → En matinée et le soir + temps de midi le mercredi





Voiture partagée et Mobipoint



- Intérêt pour une voiture partagée ?
- Intérêt pour un mobipoint citoyen
 (ajout box postale, vélos partagés...)





Quelques points noirs identifiés

Manque trottoir

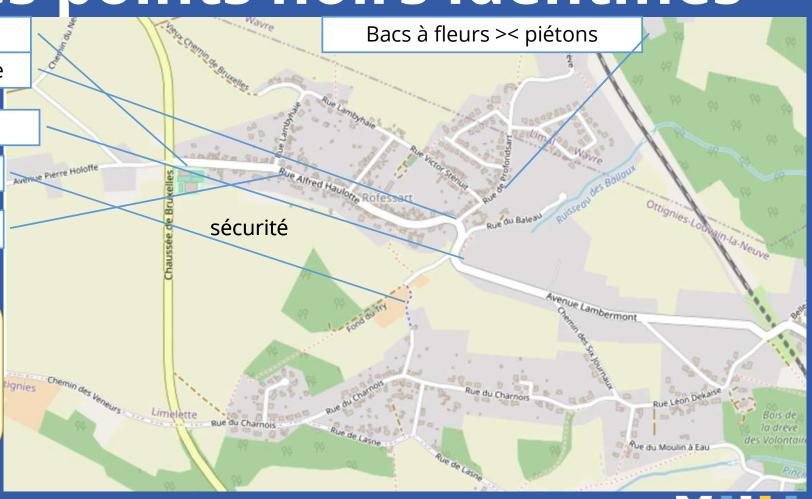
Rue Albert Haulotte: taque

Rail sécurité plié

Chemin des Bourdaines

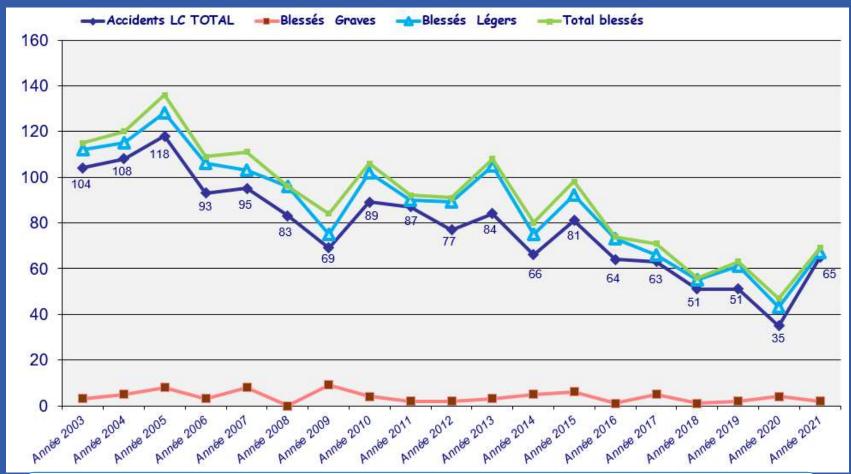
Véhicules sur trottoirs

- Vitesses inadaptées
- Trafic de transit en augmentation



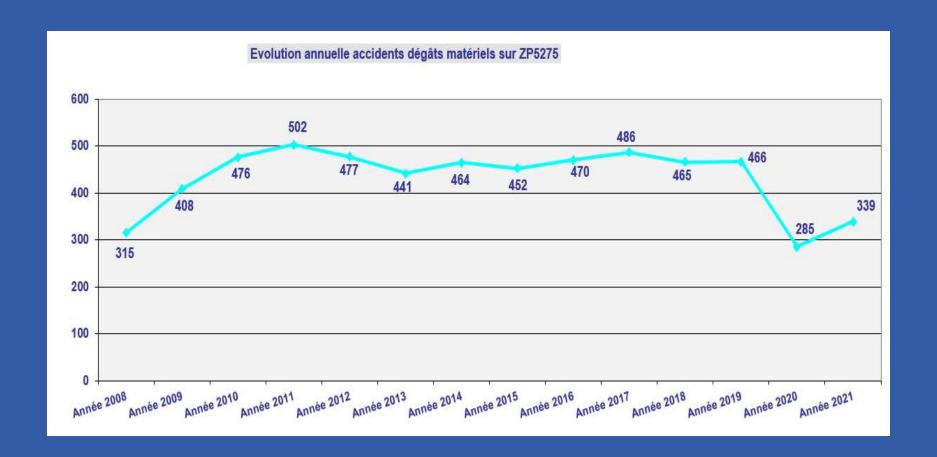


Accidents circulation LC Hors autoroutes



Axes enregistrant le plus d'accidents : Av. Albert Ier (5), Bld de Lauzelle (5), Av. Provinciale (4), Av. Roi Albert (3), Bld Baudouin Ier (3), RN238

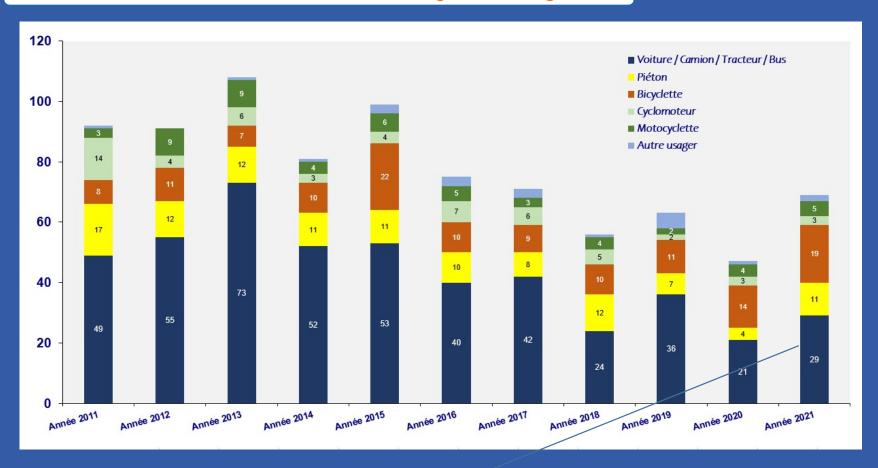




Axes enregistrant le plus d'accidents : Av. des Combattants, Zone du Douaire, Av. Albert ler, Bld Lauzelle



ALC Hors autoroutes – Victimes selon le genre d'usagers







- ☐ Contrôles vitesse rue Alfred Haulotte
 - => Radar préventif amovible placé à 9 reprises
 - => 2 contrôles avec véhicule 261 véhicules contrôlés => 26 véhicules en infraction
- □ Contrôles vitesse avenue de Jassans
 - => Radar préventif amovible placé à 4 reprises
 - => 8 contrôles avec véhicule

1.907 véhicules contrôlés => 129 véhicules en infraction



Voiture chérie et honnie!







Solutions: oui mais non

- Radars fixes : demandés mais très chers, pas subsidiés, et refus de la justice de dépasser des quotas par commune → radar mobile
- Casse-vitesse: efficaces mais bruyants, vibrants

 « Je ne suis pas un fou du volant, pourtant je souffre particulièrement des casse-vitesses de la Rue Lambermont qui sont, à mon sens, trop forts (il faut passer à 25Km/h). Plus généralement réguler la vitesse ne doit pas forcément passer par une diminution du confort de conduite, n'y-a-t-il pas moyen de mettre des chicanes ou un radar tronçon? »
- Bacs à fleurs: efficaces mais complique la vie: « nous vous offrons un beau bac à fleurs situé en face du n°XX, rue Alfred Haulotte Ce bac apporte plus de problèmes que de solution à la zone 30. »



Bilan échevin précédent

- quelques éléments spécifiques à Rofessart :
- L'amélioration de la sécurité à la rue Haulotte, en concertation avec les habitants. <u>Différents dispositifs ont été placés ou marqués, parfois modifiés après évaluation. Je sais que la situation actuelle ne satisfait pas encore tous les riverains, mais face à des attentes divergentes, il apparait vain de viser le contentement de chacun. Dans une telle situation, le mandataire communal doit trancher en visant l'intérêt du plus grand nombre;</u>
- Mise en place d'une zone 30 qui a été élargie avenue Lambermont, rue Escadron Brumagne, chemin des 6 Journaux,...
- Une réponse à la problématique du parking du centre Kinéo;
- Mise en place, à partir de ce 1^{er} décembre, d'un Proxibus qui reliera Rofessart au centre d'Ottignies ;
- Préparation d'une mise en place d'une offre de voitures partagées dans le village ;
- ... et la prise en considération de centaines d'interpellations citoyennes ponctuelles qui, durant toutes ces années, m'ont été adressées concernant l'état de voirie, de trottoir, la signalisation routière, l'égouttage, l'entretien des bords de route, des espaces verts et des chemins, la mise en place de rues réservées aux jeux d'enfants,... Même si je n'ai pas pu toujours apporté la réponse attendue, chacune de ces demandes a été examinée. Elles m'ont amené à passer très régulièrement à Rofessart et à rencontrer –souvent avec des agents communaux- de très nombreux habitants pour pouvoir cerner au mieux leurs attentes.



- Je reçois fréquemment des messages tels que le vôtre, qui me font part de la déception de ne pas voir une réelle diminution de la vitesse dans les (nouvelles) zones 30 et qui me réclament d'organiser des contrôles pour sanctionner les conducteurs qui ne respectent pas la nouvelle limitation, ou placer une signalisation supplémentaire, ou encore réaliser des aménagements de voiries supplémentaires pour forcer les conducteurs à réduire leur vitesse.
- Je comprends évidemment cette déception et ces demandes.
- Notre objectif à terme est de faire de notre ville une « Ville 30 », c'est-à-dire une ville où la vitesse est limitée partout à 30 km/h sauf sur les voiries où elle est explicitement fixée différemment (20 km/h dans les zones résidentielles et les zones de rencontre ; 50, 70 ou même au-delà pour les grands axes structurants).
- La récente extension de plusieurs zones 30 n'est qu'une étape vers cet objectif.



- Nous savons bien sûr que de nombreux conducteurs ne respectent pas la (nouvelle) limitation. Il est un fait que les conducteurs habitués à rouler à 50 km/h dans une rue où la limitation était auparavant fixée à cette hauteur estimaient et continueront à estimer qu'ils roulent de façon tout à fait prudente à 50 km (voire même encore plus vite). Ces conducteurs estiment la plupart du temps que la limitation à 30 km/h n'est pas justifiée et le fait d'ajouter des panneaux ou des rappels supplémentaires n'a que très peu d'impact sur eux. Par contre, les nouveaux conducteurs ou les conducteurs qui n'ont pas coutume de circuler dans la rue prêtent plus d'attention à la limitation et à la signalisation.
- C'est la raison pour laquelle les études montrent qu'une diminution de la vitesse maximale autorisée, même sans aménagements complémentaires, même sans campagne de répression des conducteurs qui ne respectent pas la nouvelle limitation induit toujours une diminution de la vitesse moyenne des véhicules. Et donc que cette diminution augmente la sécurité et diminue les nuisances. En outre, fort logiquement, au fur et à mesure que les anciens conducteurs sont remplacés par des nouveaux, cette diminution de la vitesse moyenne s'accentue. Les choses s'améliorent donc réellement, mais toujours moins vite et moins radicalement que ce que les riverains (et l'échevin de la Mobilité) souhaiteraient...



- Si les conducteurs sont souvent partisans d'une limitation plus stricte de la vitesse dans la rue où ils habitent, nombreux sont ceux qui sont nettement moins enthousiastes, pour ne pas dire hostiles, lorsqu'ils sont confrontés eux-mêmes, ailleurs, à une telle restriction. Or, la mise en place de nouvelles limitations de vitesse n'a aucun sens si une majorité de conducteurs ne sont pas prêts à les respecter. Dans ce cas, au lieu de renforcer la sécurité routière, nous risquerions au contraire de provoquer une augmentation des risques.
- Comme vous le soulignez, une manière d'arriver à faire en sorte que les limitations soient respectées serait de sanctionner beaucoup plus les contrevenants.

• Mais nous nous heurtons ici à des limites qui nous sont imposées du fait du sous-financement de notre Justice. C'est en effet le Parquet (les service du Procureur du Roi) qui doivent gérer les amendes lié »es aux procèsverbaux dressé par la Police, notamment donc les PV pour excès de vitesse. Etant donné les moyens limités de la Justice, le nombre de PV qui peuvent être traités est limité et le procureur a fixé des quotas à chaque zone de Police fixant le nombre maximum de PV qui peuvent lui être transmis. C'est la condition pour que ces PV puissent effectivement être correctement traités. Sans doute le Procureur a-t-il raison ; rien ne serait pire que de développer un sentiment d'impunité chez les conducteurs qui pourraient commencer à croire que, même flashés, ils ne risquent pas grand-chose... C'est raison pour laquelle, les autorités de la Ville et les responsables de la Police doivent choisir avec soin les endroits où les radars répressifs (fixes ou mobiles) seront placés. Forcément, nous privilégions les endroits où les risques sont les plus grands : aux abords des écoles, là où on constate de nombreux accidents, là où les radars préventifs enregistrent les excès de vitesse les plus nombreux et les plus importants,... Le radar répressif mobile est évidemment placé de telle sorte de n'être pas trop apparent ; mais même ainsi les réseaux sociaux diffusent largement et très rapidement l'alerte que se partagent les conducteurs. Il n'est donc pas utile de laisser longtemps un radar mobile à la même place. Ce qui fait en sorte que les riverains ne se rendent pas toujours compte qu'un tel radar a opéré dans leur rue...



 Je mets en copie de cette réponse mon successeur, Hadelin de Beer. Il entendra ainsi votre appel.

Il sera lui aussi appelé régulièrement à répondre à des messages tels que le vôtre, à d'autres qui lui reprocheront d'attendre qu'il y ait un mort dans leur rue avant de faire ce qui faudrait faire sans attendre, mais aussi aux conducteurs qui l'interpelleront, parfois avec agressivité, pour avoir été sanctionnés du fait de la mise en place de règles qui, à leurs yeux, apparaissent excessives et qui ne visent qu'à pouvoir remplir les caisses de la Ville (ce en quoi ils se trompent ; ces amendes sont perçues par l'état fédéral)...



Rencontre du Collège avec les citoyen.ne.s

Rofessart

Environnement Retour de la Nature en Ville

24/02/2022



Ottignies-Louvain-la-Neuve, une Ville à la Campagne



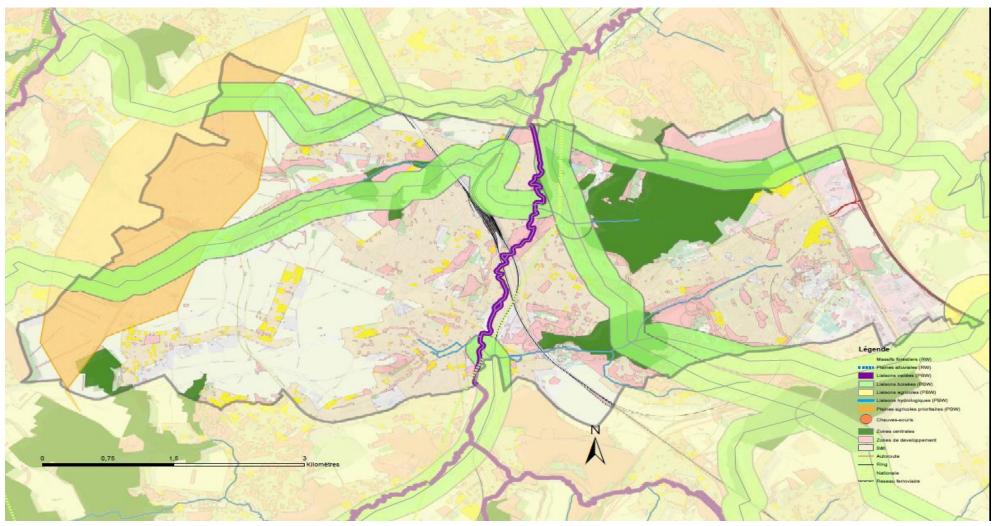




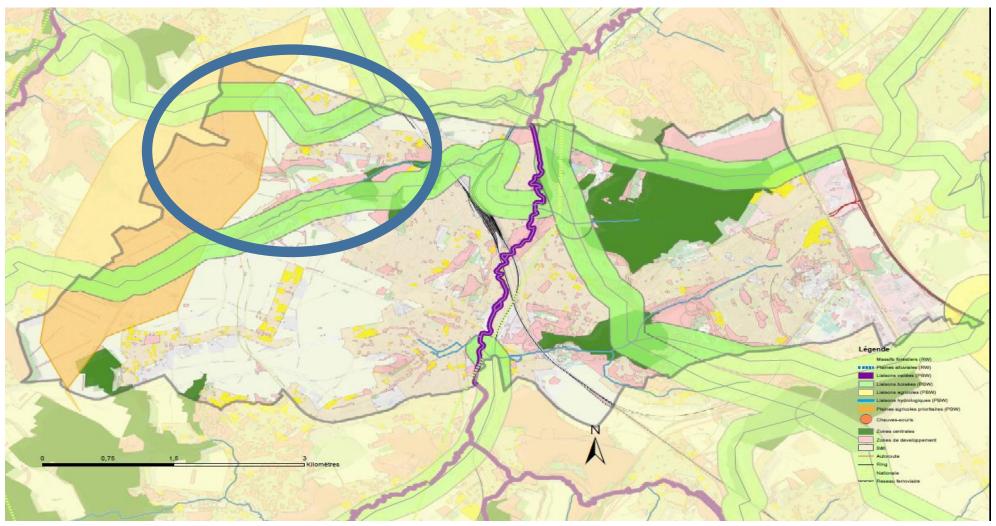




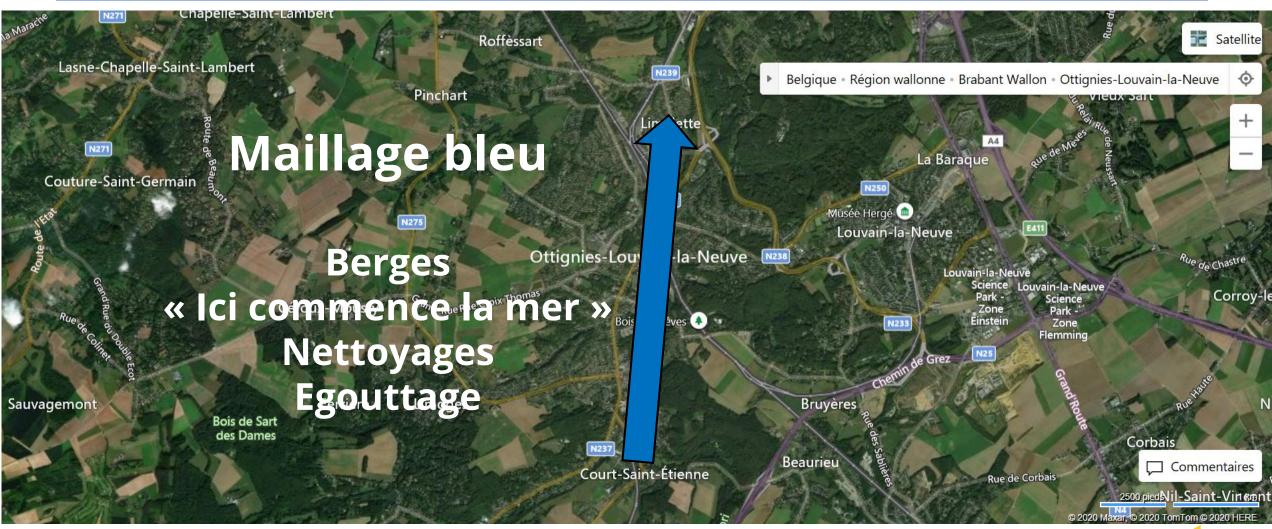


















Gestion des espaces verts publics communaux

- Gestion différenciée
- Tontes et fauchages
- Réaménagement des ronds-points
- Plantations
- Mise à disposition de grands espaces









Question relative au jardin de la cure

- La Ville entretient les espaces dont elle est propriétaire
- Le jardin de la cure est propriété de la Fabrique d'Eglise
- La Fabrique d'Eglise fait appel à des bénévoles et il apparaît que cela est de plus en plus difficile
- La Fabrique d'Eglise a alloué un montant de 1000 euros au budget 2022 pour défrayer les bénévoles

Plan d'actions Zéro Déchet

















Projet « canettes » abandonné par la Région Wallonne Expliquer pourquoi

- Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - 99 personnes/associations ont participé au moins une fois
 - Essoufflement au fur et à mesure
 - 33028 canettes déposées / 858,81 kilos / 279 bons commandés



- 2.858.639 canettes collectées par 2.158 utilisateurs
- « le dispositif de prime ne contribue pas à une amélioration significative de la propreté publique dans sa globalité »
- « l'impact du projet sur les PMC collectés sélectivement auprès des ménages dans les communes participantes ne montre aucune modification significative du contenu de ces PMC »
- « la majorité des participants au projet étaient des personnes davantage guidées par des valeurs et des convictions que par l'attrait de la rémunération »







Dépôts sauvages près des bulles à verre

• Informer le service via <u>Travaux@olln.be</u>, idéalement avec une photo et une précision du lieu

Merci aux « Ambassadeurs de la Propreté »





Qualité des sacs organiques

- L'organique est une fraction qui ne va pas à l'incinérateur
- Ottignies-Louvain-la-Neuve
 - 12 kilos par habitant
 - Sacs biodégradables et pas sacs en plastique
 - Multiples aspects pratiques à mettre en œuvre pour limiter l'humidité (seau, essuietout, déchets moins humides,...)
 - « Toute-boîte » distribué ces jours-ci (avec 2 sacs)





Recyparc

- Refus de la Ville
 - Localisation
 - Mobilité
 - Perte de terres agricoles
 - Impact paysager
 - (y compris bruit, odeurs pollution lumineuse
 - et conséquences néfastes en matière
 - de maillage écologique)
- L'Inbw a confirmé avoir définitivement abandonné le projet
- La Ville n'est pas contre le fait d'héberger un Recyparc

Fréquentation à Rixensart (source : Inbw) Total de 11316 usagers Rixensart 67.9 % soit 7685 usagers Lasne 15.3 % soit 1738 usagers La Hulpe 10.9 % soit 1238 usagers Ott/LLN 2.5 % soit 291 usagers Wavre *3.1* % soit 349 usagers 0.1 % soit 12 usagers Genappe 0.2 % soit Autres 6 usagers Déplacer le PAC vers Rofessart aurait obligé environ 10000 usagers à faire plusieurs kilomètres de plus avec déplacement du centre de gravité



Plan Stratégique Transversal « Environnement »



Nature

- Retour de la Nature en Ville
- Eau
- PCDN
- Zéro-pesticide

Déchets

- Zéro-déchet
- Tri des déchets
- Propreté





Incidences environnementales

- Bruit, ondes, air, déchets dangereux, tags
- Incivilités
- Suivi des permis d'environnement

Activités liées à la réparation, le partage et la réutilisation





Rofessart-Pinchart

Le 24 février 2022

Questions sur l'urbanisme



Délais: permis

- <u>Demande de principe</u>: pas de délai de rigueur (30 jours)
- <u>Dépôt du permis</u>:
- Accusé de réception de la ville : 20 jours
 - Pas d'avis d'annonce de projet
- → lotissement : 30 jours
- hors lotissement: 75 jours (demande avis des régies, instances consultatives,...)
- <u>Avec annonce de projet</u> soit enquête soit avis du FD soit avis des instances consultatives : 75 jours
- <u>Avec annonce de projet avis du FD ET</u> instances consultatives : 115 jours
 - Délai voirie : 30 jours + délai conseil communal
 - Le Collège peut proroger de 30 jours



Réponse aux enquêtes

- En cas d'annonce de projets, une réponse est toujours adressée aux réclamants reprenant la décision du Collège.
- Six journaux Brumagne Dekaise :
 - retrait du permis de la part du demandeur.
 - rencontre ville promoteur
 - nouvelles demandes fin décembre 2021



Nombre de dossiers Rofessart - Pinchart

- 15 demandes de permis ont été déposées (années 2020-2021)
 - → 5 nouvelles constructions
 - → 10 demandes de rénovation ou d'extension.



Lotissement six journaux-Dekaise – Escadron Brumagne





Terrain: Rue des six journaux

- Terrain : superficie : 85 ares
- Aire à caractère résidentiel au GCU : volonté du Collège de ne pas densifier les plateaux.
- Densité préconisée : **10 logements / ha** maximum au schéma de développement communal
- Demande de principe introduite à la ville fin 2021 pour la division du terrain en six lots.
 - Collège: diminuer à 5 le nombre de lots, afin de faire correspondre leur largeur à celle des lots récents aménagés en vis-à-vis de la voirie dans le lotissement.



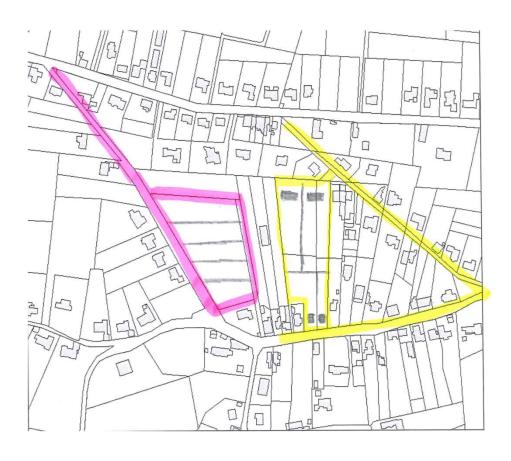
Rue Dekaise - Rue Escadron Brumagne

- Situé en zone d'habitat résidentiel au schéma de développement communal
- Aire à caractère résidentiel au GCU
- Superficie: 80 ares
- Rencontre avec le demandeur :
 - réduire le nombre de lots
 - protéger la zone boisée
 - augmenter la taille des parcelles
 - réduire la mobilité supplémentaire générée par le projet, dans le quartier.



- Demande de permis d'urbanisme a été déposée fin décembre 2021 : 2 lots rue Dekaise
 - 2 lots rue Escadron Brumagne
- janvier 2022 : notification au demandeur lui signalant de l'incomplétude de son dossier (6 mois maximum pour compléter son dossier) .







Rue réservée au jeu:

- rue Escadron Brumagne : dimanche de mi-mars à mi-octobre de 14 heures à 18 heures.

Plaine de jeux:

 terrain situé à l'arrière de l'église (terrain appartenant à la fabrique d'église)



Vous n'avez pas pu poser votre question?

- **Julie Chantry** bourgmestre (affaires générales, participation, logement, patrimoine, contentieux, transition écologique, personnel, protocole) **julie.chantry@olln.be**
- Benoît Jacob premier échevin (urbanisme aménagement du territoire sport jeunesse aînés tourisme fêtes) benoit.jacob@olln.be
- Annie Galban-Leclef échevine (enseignement, associations patriotiques, jumelages, laïcité, état civil, population)
 annie.galban-leclef@olln.be
- Hadelin de Beer de Laer échevin (mobilité, voiries, culture, travaux publics) hadelin.debeer@olln.be
- **Nadine Fraselle** échevine (affaires économiques commerces classes moyennes emploi affaires sociales petite enfance personne handicapée santé cultes toponymie bien-être animal) <u>nadine.fraselle@olln.be</u>
- **Philippe Delvaux** échevin (finances, budget, numérique, simplification administrative, environnement, espaces verts, affaires rurales) **philippe.delvaux@olln.be**
- Abdel Ben El Mostapha échevin (bâtiments, énergie, droits humains, relations Nord-Sud, accueil des personnes d'origine étrangère, information, tutelle CPAS) - <u>abdel.benelmostapha@olln.be</u>
- Marie-Pierre Lambert-Lewalle présidente du CPAS marie-pierre.lambert@cpas.olln.be

Merci pour votre écoute & votre participation!



